

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2014

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE MATANE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 6 janvier 2014 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENT

Maire

Jean-Roland Lebrun

Jeannot Marquis

Yanik Levasseur

Marcel Gauthier

Johanne Thibault

Jean-Charles Vallée

Julien Ouellet

MM. les conseillers

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Annick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h33 par M. le maire Jean-Roland Lebrun.

Résolution #2014-01

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour :

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation des procès-verbaux ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Ajustement de salaires;
- 7) Liste des dépenses incompressibles;
- 8) Nomination au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- 9) Résolutions pour le pacte rural;
- 10) Renouvellement de votre cotisation annuelle ADMQ;
- 11) Emploi d'été Canada;
- 12) Information lumières de rues (3 lumières de rues 368.24\$);
- 13) Camion-charrue;
- 14) Varia a) La route de Saint-Adelme déneigement déficient;
- 15) Période de questions;
- 16) Fermeture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2014-02

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 DÉCEMBRE 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanik Levasseur et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2014-03

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 DÉCEMBRE 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2013 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-04

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2013 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-05

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par le conseillère Johanne Thibault, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de vingt-deux mille quatre-vingt-deux et soixante-treize cents (22 082.73\$) et les salaires payés au montant de cinq mille trois cents vingt-sept et quatre-vingt-quinze cents (5 327.95\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de vingt-sept mille quatre cents dix et soixante-huit cents (27 410.68\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Annick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION#2014-06

AJUSTEMENT DE SALAIRES

Il est proposé par le conseiller Julien Ouellet et résolu d'augmenter de 2% le salaire horaire de Monsieur Jérôme Marquis, Monsieur Richard Rousseau et de Madame Annick Hudon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-07

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2014

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité de Saint-Adelme à l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE, la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanik Levasseur et résolu à l'unanimité :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2014 :

Conseil Municipal	
211 000 131 à 211 000 200	21 563\$
Administration	
213 000 141 à 213 000 310	51 661\$
Greffé	
214 000 141 à 214 000 670	5 690\$
Salaire régulier-autre	
219 000 141 à 219 000 200	9182\$
Protection contre incendie	
222 000 250 à 222 000 951	75 822\$
Voirie municipale	
232000 141 à 232 000 725	93 739\$
Enlèvement de la neige	
233 000 141 à 233 000 681	83 057\$
Éclairage de rues	
234 000 681	6 395\$
Réseaux de distribution de l'eau	
241 300 141 à 241 300 681	59 643\$
Réseaux d'égouts	
241 500 141 à 241 500 521	6 560\$
Matières résiduelles	
245 110 141 à 245 110 200	0.00\$
Total	413 312\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-08

NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT, le règlement numéro 2008-11 créant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de combler les sièges suite à la dernière élection municipale du 3 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de renouveler les mandats des membres actuels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanik Levasseur et résolu de nommer le mandat des personnes suivantes au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité :

- Madame Micheline Truchon (résidente, à renouveler en 2014);
- Madame Nancy Truchon (résidente, à renouveler en 2014);
- Monsieur Claude Marquis (résident, à renouveler en 2014);
- Monsieur Marcel Gauthier (membre du conseil municipal, président);

- Madame Johanne Thibault (membre du conseil municipal, vice-présidente).

Cette résolution modifie toute nomination précédente et demeurera valide tant qu'elle n'aura pas été abrogé par une résolution ultérieure à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-09
RÉSOLUTION POUR LE PACTE RURAL

CONSIDÉRANT QUE, le projet de mesures de soutien du pour les municipalités dévitalisées;

CONSIDÉRANT QUE, le comité de développement voudrait acheter un nouveau photocopieur;

CONSIDÉRANT QUE, le montant du projet est de 5 397\$ pour le photocopieur et pour l'impression sur un an;

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité de Saint-Adelme participe pour la somme de mille (1000\$) dollars;

CONSIDÉRANT QUE, pour le projet d'infrastructure et d'équipement;

CONSIDÉRANT QUE, le comité veule faire l'acquisition de filets pour les buts de hockey, des buts de soccer, un jeu à ressorts pour aller avec le module de jeu ainsi que divers ballons et accessoires pour le terrain de jeux;

CONSIDÉRANT QUE, l'estimé est d'environ 3 300\$ pour combler la part du comité de 25% et atteindre le montant résiduel de 2 465\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Vallée d'appuyer les deux projets ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-10
RENOUVELLEMENT DE VOTRE COTISATION ANNUELLE

CONSIDÉRANT QUE, comme à chaque année, la cotisation annuelle expirera le 31 décembre 2014 sera charnière pour l'Association puisqu'il célèbre son 75^e anniversaire d'existence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis de renouveler la cotisation au montant de 407\$ taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-11
EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

Il est proposé par le conseiller Jean-Charles Vallée et résolu d'embaucher un étudiant(e) pour le bureau dans le cadre du programme ``Emploi d'été Canada 2014`` offert par le Développement des Ressources humaines (DRHC). La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Annick Hudon, est autorisée à remplir le formulaire d'inscription pour ce projet d'une durée de 9 semaines. La directrice générale et secrétaire-trésorière est également autorisé à afficher une offre d'emploi dans le Journal l'Éveil, au centre local d'emploi pour étudiant ainsi qu'au Carrefour Jeunesse Emploi de la région de Matane suite à la confirmation de l'acceptation du projet en question. De plus, la directrice générale et secrétaire-trésorière fixera une rencontre avec les membres du conseil pour la sélection du candidat(e).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Le maire Jean-Roland Lebrun informe la population sur la réparation des lumières de rues. De plus informe également, sur la réparation du « shaft » du camion-charrue qu'il va engager des montants pour la faire réparer et il va en faire une machiner pour avoir une pièce de rechange.

RÉSOLUTION#2014-12

ROUTE DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT QUE, les membres du conseil constatent que les travaux de déneigement des points tournants des rangs ne sont pas adéquatement déneigés, il laisse toujours un amoncellement de neige;

CONSIDÉRANT QUE, la côte du village n'est pas assez sablée;

CONSIDÉRANT QUE, la côte du village n'est pas assez souvent élargie (souffleur);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Vallée d'envoyer une copie de cette résolution au Ministère des Transports.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION#2014-13

Il est proposé par le conseiller Yanik Levasseur, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 6 janvier 2014, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h11.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland Lebrun, maire

Annick Hudon d.g. et sec.-très.